

Madame, Monsieur,
élus de la nation : sénateurs, députés, maires, conseillers... ..

Le Collectif des Rapatriés Internautes souhaite attirer votre bienveillante attention sur un des problèmes majeurs qui taraude les rapatriés d'Algérie depuis bientôt un demi-siècle.

Il s'agit de l'inégalité de traitement de deux événements particulièrement similaires de notre histoire nationale.

Alors que le pèlerinage annuel pour le 1^{er} mai du Grand Orient aux Murs des Fédérés, et la présence d'une plaque aux fusillés « pour l'exemple » du cimetière du Père Lachaise ne posent aucun problème et ne "font pas débat", les Français d'Algérie se voient interdire d'honorer leurs morts pour la défense de leur terre.

Alors que les « bien-pensants » actuels trouvent une excuse à ces « malheureux » qui, en 1871, ont exécuté un archevêque de Paris, 2 généraux, un Président de Cour de Cassation, onze religieux, 35 gendarmes, en refusant la capitulation de Thiers et du gouvernement légal face aux Prussiens, ils n'éprouvent pas la même "compassion", 47 ans après les faits, pour ceux qui ont refusé une capitulation *sans défaite* qui livrait, non plus des canons et quelques fortifications mais 15 départements, 4 territoires et le Sahara français à l'ennemi de la veille.

En quoi le Colonel Louis Rossel est-il plus estimable qu'un Lieutenant Roger Deguelde ?

Est-ce une question de grade ou de lieux où ils ont été fusillés, Satory pour l'un et Ivry pour l'autre ?

Pourquoi De Gaulle lui-même et J-P Chevènement, ministre de la défense nationale, s'inclinaient-ils sur la tombe de l'un à Nîmes et méprisaient-ils la tombe de l'autre ?

Parce que le premier était un officier supérieur d'état-major et l'autre un simple lieutenant, cependant héros reconnu de ses pairs, décoré sur le terrain, *et ancien FTPF, de surcroît* ?

Le massacre de la rue du Faubourg Saint-Antoine par les Versaillais serait-il monstrueux et, par contre, le sac de Bab-El-Oued par l'Armée française, suivi de la fusillade de la foule à la Grande poste d'Alger, le 26 mars 1962 par des troupes françaises seraient, eux, justifiés ?

En un mot, quel intérêt ont les "séparatistes", comme De Gaulle lui-même qualifiait les Communistes, à continuer à raviver cette plaie qui entretient la division entre Français ? Dans quel but se glorifient-ils d'une « victoire » qu'ils auraient obtenue le 19 mars 1962 en Algérie en s'alliant au FLN, ennemi de la France ?

N'oublions pas que leurs prédécesseurs ont approuvé et contresigné la répression de Sétif, organisée par leurs ministres en 1945, ainsi que le rapport du Général Tubert, député communiste et maire d'Alger...

Les Communards s'insurgeaient contre l'abandon par les Versaillais de l'Alsace-Lorraine aux Prussiens et, de la même façon, les tenants de l'Algérie française, parmi lesquels l'Organisation Armée Secrète, se dressaient contre l'amputation et l'abandon d'une partie de la population et du territoire national français au mépris de la parole donnée !

« L'Égalité Républicaine » est-elle respectée dans le traitement de ces deux événements tellement similaires ?

N'est-il pas temps de renoncer à opposer les Français à d'autres Français et à les dresser les uns contre les autres ? N'est-il pas temps de cesser jeter de l'huile sur le feu pour sacrifier à une idéologie obsolète et, ainsi, faire marcher le fonds de commerce d'officines aux intentions obscures ?

N'est-il pas temps de mettre au musée les rancunes et les rancœurs partisans et subjectives ?

Ne serait-ce pas du DEVOIR de notre Ligue de Défense des Droits de l'Homme de traiter à *égalité* tous les Hommes victimes des actions d'autres Hommes ?

Pourquoi faire des différences entre des actions, « mauvaises » selon certains, mais mises « à la mode » et d'autres, « mauvaises » selon d'autres, mais tout aussi dignes de voir leur valeur *historique* commémorée ?

Où est, dans tout cela, l'honnêteté intellectuelle ?

N'est-il pas temps de ranger ces deux événements côte à côte dans notre Histoire ?

Serait-il injuste que vous souteniez toute initiative - et particulièrement un projet de loi - permettant la construction de monuments commémoratifs ainsi que les cérémonies visant à rappeler à la postérité que des femmes et des hommes, français de toutes origines, étaient tellement attachés à leur terre de naissance et aux valeurs de la France éternelle qu'on leur avait inculquées qu'ils se sont dressés contre le pouvoir politique qui trahissait ses engagements solennels et que certains d'entre eux ont sacrifié leur vie à leur idéal ?

Croyez bien que la communauté des Français rapatriés - qui pâtit encore de trop nombreux préjugés et qui souhaite voir disparaître *enfin* toute discrimination à son encontre - vous en serait reconnaissante.

Pour le CRI, Jacques TORRES, président.